

P.04

L'événement

CONCERTATION SUR
LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ

P.26

Vu d'ailleurs

SÉNÉGAL : LA FORMATION
EN "CO-GOUVERNANCE"

P.28

Portrait

JEAN-PAUL CHARLEZ,
PRÉSIDENT DE L'ANDRH

INFFO FORMATION

INFFO FORMATION

Le magazine des acteurs de la formation professionnelle N° 889 • Du 1^{er} au 14 décembre 2015 www.centre-info.fr

P.11 *À la une*

LES NOUVELLES RÉGIONS AU RENDEZ-VOUS DE LA RÉFORME



L'hémicycle du Conseil régional
du Nord-Pas-de-Calais.

Formation continue, tout change.
Pour tout comprendre,
votre meilleur conseiller juridique !



La référence
de plus de 10 000 professionnels
de la formation



édition
2016

RÉFORME
2014
INTÉGRÉE

FICHES PRATIQUES

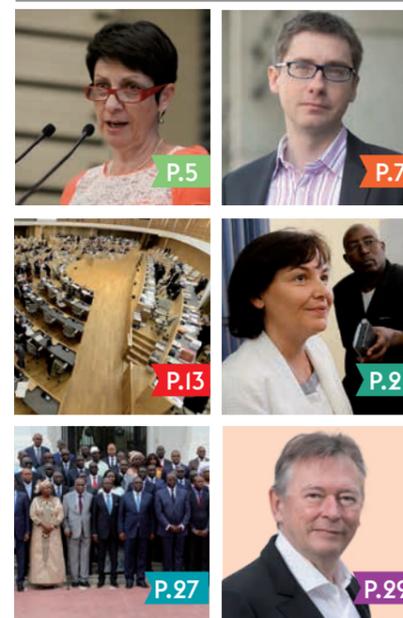
Les fiches pratiques de la formation continue

www.droit-de-la-formation.fr



Les Fiches pratiques de la formation sont disponibles sur la boutique en ligne <http://boutique.centre-info.fr>

Sommaire



p. 4 **L'événement**
Concertation quadripartite
sur le compte personnel d'activité

p. 6 **L'essentiel**

p. 11 **À la une**
Les nouvelles Régions au rendez-vous
de la réforme

p. 17 **Guide pro**
Expertise
Le crédit d'impôt pour les chefs
d'entreprise
Savoir-agir
Pour la qualité de vie au travail
Législation
Compte personnel de formation :
l'accès au système d'information

p. 21 **Acteurs**

p. 26 **Vu d'ailleurs**
Sénégal : la formation en
"co-gouvernance"

p. 28 **Portrait**
Jean-Paul Charlez, DRH sans cravate

p. 30 **Lu, vu, entendu**

En deux MOTS

Fraternité

Vendredi 13 novembre, la France a été touchée par la haine et la violence terroriste. Nous sommes collectivement bouleversés et souhaitons exprimer toute notre solidarité et notre compassion à l'égard des victimes. Si l'obscurantisme absolu dont se prévalent les commanditaires de tels actes doit être combattu par le fer, l'histoire de notre République, issue du siècle des Lumières, nous enseigne qu'à long terme, seule l'éducation vient à bout de la barbarie et de l'intolérance meurtrière pour partager ensemble les fondements du pacte républicain. Dans cet esprit, nous recommandons la lecture du *Plaidoyer pour la fraternité* du philosophe Abdennour Bidar. Lequel formule dix propositions pour une "France fraternelle". Et de plaider notamment pour "la formation de tous – dirigeants et salariés – à l'intelligence relationnelle, à la culture du respect, à la déontologie de chaque métier". Afin de "retrouver l'esprit des mouvements d'éducation populaire".

Parachèvement

Passées au second plan en raison des événements tragiques, les élections régionales n'en constituent pas moins un rendez-vous crucial pour qui s'intéresse et/ou est concerné par les questions de formation professionnelle. Plus de trente ans après le "premier acte" de la décentralisation, la loi du 5 mars 2014 parachève celle de la formation en faveur des Régions. "Ce qui est intéressant avec la loi, c'est qu'elle reconnaît pour la première fois le service public régional de formation", fait valoir le responsable Europe et politiques régionales à Centre Inffo.

La rédaction

à suivre...



Retrouvez sur
www.actualite-de-la-formation.fr
ce numéro téléchargeable
et les documents-clés



**INFFO
FORMATION**

est une publication bimensuelle de Centre Inffo • 4, av. du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
• www.centre-info.fr • 01 55 93 91 91 • redaction.quotidien@centre-info.fr • **Directeur de la publication** : Julien Nizri
• **Rédacteur en chef** : David Garcia • **Rédacteur en chef adjoint** : François Boltz • **Rédactrice-graphiste** : Sandy Brunel
• **Secrétaire de rédaction adjointe** : Monique Chatard • **Rédacteurs** : Benjamin d'Alguerre, Knock Billy, Célia Coste,
Nicolas Deguerry, Béatrice Delamer, Philippe Grandin, Cédric Morin • **Rédacteur-réviseur** : Abdoulaye Faye
• **Documentation** : Christelle Monneret • **Service commercial** : Guillaume Fournier • **Commission paritaire** :
n° 1217 G 82527 • **ISSN** : 2103-3390 • **Impression** : JF Impressions, 118 av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny,
94120 Fontenay-sous-Bois • **Publicité** : régie FFE, Ingrid Dubocq, 01 40 09 68 47, ingrid.dubocq@ffe.fr
• **Abonnement** : 190 € HT

ÉTAT-RÉGIONS-PATRONAT-SYNDICATS UNE CONCERTATION QUADRIPARTITE SUR LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ

Une nouvelle concertation quadripartite État-Régions-patronat-syndicats est lancée, pour réfléchir aux enjeux du futur compte personnel d'activité. Les discussions se feront avec les représentants du nouveau collège des Régions dont la composition dépendra du résultat des scrutins des 6 et 13 décembre prochains.

Benjamin d'Alguerre



L'IMAGE

Jean-Marie Marx, le président le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop), ici lors de la dernière conférence sociale.

Presque un an après son instauration, le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop) recevait la ministre du Travail lors de sa séance plénière du 10 novembre dernier. L'occasion, pour Myriam El Khomri, d'annoncer la mise en œuvre d'une nouvelle concertation quadripartite État-Régions-patronat-syndicats chargée de réfléchir aux enjeux du futur compte personnel d'activité (CPA), sur le même modèle que celle

qui avait présidé à la création du compte personnel de formation (CPF).

Les garanties collectives accompagnant le CPA

"La concertation quadripartite est une méthode qui fonctionne bien", s'est félicitée la ministre à l'occasion de cette plénière du Cnefop qui marquait quasiment le premier anniversaire de cette nouvelle instance fusionnant les anciens Conseil national de l'emploi (CNE) et Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la

Pascale Gérard, vice-présidente du Cnefop, et actuelle présidente de la commission formation de l'Association des Régions de France.



vie (CNFPTLV). C'est donc à une nouvelle "quadri" – à nouveau présidée par Jean-Marie Marx, président du Cnefop et directeur général de l'Apec – qu'il reviendra de travailler sur le contenu du futur compte personnel d'activité, ce dispositif qui devrait englober dans un même portefeuille social un certain nombre de droits (compte personnel de formation, compte de prévention de la pénibilité...) attachés aux individus indépendamment de leur statut.

La concertation ne se penchera pas uniquement sur le CPA, puisque son périmètre – dont le contenu exact figure dans les lettres envoyées par les services du ministère du Travail aux futurs participants le 10 novembre dernier – devrait se voir étendu à plusieurs autres sujets, dont l'accès à la qualification pour les jeunes sortis du système scolaire sans qualification, ou encore l'examen des dispositifs et garanties collectives accompagnant le CPA.



"Si nous voulons continuer à être efficaces, il ne faut pas avoir peur de nous faire nous-mêmes évaluer"



Catherine Beauvois
secrétaire générale du Cnefop

Cnefop : premier bilan à un an

En un an, le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles a rendu 98 avis, tenu 27 réunions de commissions réunissant 237 membres. "L'instance a prouvé son efficacité", a souligné Myriam El Khomri, qui a exprimé le souhait de voir le Cnefop plus étroitement associé aux grandes orientations gouvernementales, à l'image des chantiers liés à l'apprentissage ou au plan 150 000 formations d'urgence annoncé lors de la dernière conférence sociale.

98
AVIS
ONT ÉTÉ RENDUS
PAR LE CNEFOP
EN UN AN

"L'un des marqueurs du bon fonctionnement d'une instance, c'est l'assiduité de ses membres. Et les commissions du Conseil sont particulièrement suivies sans que la fréquentation ne faiblisse", observe Alain Druelles, président de la commission "parcours professionnels" du Cnefop, et représentant du Medef. Une nouvelle commission devrait d'ailleurs voir le jour, consacrée à l'examen des systèmes d'information des instances relevant de la chaîne orientation, formation et emploi.

Quatre procédures d'évaluation à l'agenda

Le Cnefop ne souhaite pas pour autant se reposer sur ses lauriers, puisque dans son programme triennal figure la nécessité d'évaluer ses propres résultats, ainsi que ceux des comités régionaux, les Crefop. "Si nous voulons continuer à être efficaces, il ne faut pas avoir peur de nous faire nous-mêmes évaluer par un groupe d'experts", indique Catherine Beauvois, la secrétaire générale de l'instance.

Il ne s'agit d'ailleurs pas là de l'unique politique d'évaluation décidée, puisque de telles procédures vont également être mises en œuvre pour jauger l'efficacité des politiques de l'emploi et, plus particulièrement, des processus d'accompagnement à destination des bénéficiaires d'actions de formation ou des jeunes en situation de décrochage. Une procédure d'évaluation sur trois ans concernant l'efficacité du CPF est également en chantier. ●



Projet de loi de finances LE BUDGET DE LA MISSION TRAVAIL-EMPLOI "SANCTUARISÉ"

Myriam El Khomri, ministre du Travail, était auditionnée le 18 novembre sur le projet de loi de finances 2016 par la commission des affaires sociales du Sénat. 13 milliards d'euros concernent son ministère.

Avec un budget stable par rapport à 2015, elle a évoqué une "sanctuarisation de la mission travail-emploi", à hauteur des "axes majeurs" des objectifs déclinés dans la feuille de route issue de la conférence sociale du 19 octobre 2015. Parmi lesquels "le droit à la nouvelle chance pour ne laisser aucun jeune sans solution, la relance de l'apprentissage, la mobilisation pour les demandeurs d'emploi de



La ministre du Travail, lors de la conférence sociale, en octobre dernier.

longue durée et le renforcement de l'efficacité du service public de l'emploi".

Selon la ministre, "le budget 2016 porte ces priorités et en premier lieu l'insertion des jeunes, avec 90 millions supplémentaires pour les jeunes décrocheurs et les jeunes des quartiers populaires".

L'apprentissage bénéficie d'un soutien renouvelé avec 382 millions supplémentaires dégagés depuis 2014. Évoquant le développement

des ressources des Régions par des dotations de financements dynamiques, la ministre a rappelé que la réforme du financement avait permis de dégager 280 millions d'euros supplémentaires en 2015 pour les Régions et les CFA. Au total, l'effort financier de l'État en faveur de l'apprentissage s'élèvera à 2,74 milliards d'euros en 2016.

+ D'INFOS

<http://videos.senat.fr/video/>



LA QUALITE DE LA FORMATION
DEPEND DU FORMATEUR

L'ICPF & PSI certifie le formateur conformément à un référentiel basé sur des normes ISO et AFNOR

Contactez-nous pour valoriser
votre démarche qualité
info@certif-icpf.org ou 01 82 83 56 40



PLUS D'INFORMATIONS
www.certif-icpf.org

ICPF & PSI
Certification

Elle l'a dit



Les bibliothèques ont changé. Elles peuvent prendre leur place dans la formation tout au long de la vie."

Anne Jay

responsable du service autoformation de la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou, à Paris. Elle était invitée à témoigner lors du dernier comité national d'orientation et de suivi du réseau des Ateliers de pédagogie personnalisée.



Rapport Germinet LA FORMATION CONTINUE DANS LES UNIVERSITÉS



Les établissements d'enseignement supérieur représentant seulement 3 % du marché de la formation continue en France, leur potentiel de développement est très important.

François Germinet, président de l'Université de Cergy-Pontoise, a remis son rapport sur la question le 6 novembre. Il recommande de s'appuyer sur la proximité avec la recherche, d'identifier les coûts réels de l'activité de formation continue, d'ouvrir la formation professionnelle à de nouveaux publics (bacheliers professionnels souhaitant démarrer une expérience professionnelle tout en ayant le projet de revenir plus tard dans l'enseignement supérieur, anciens diplômés, etc.). Un appel à manifestation d'intérêt est lancé pour qu'une dizaine d'établissements pilotes mènent des expérimentations à partir de janvier.

+ D'INFOS

www.education.gouv.fr

23 000

personnes qui accèdent à un contrat de travail,

9 millions d'heures d'insertion réalisées, sont les résultats de la mise en œuvre de la "clause sociale d'insertion" dans la commande publique en 2014.

Source : Alliance villes emploi.



EMMANUELLE WARGON

ancienne déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), est nommée chevalier dans l'ordre national du Mérite.

NICOLE PÉRY

ancienne secrétaire d'État chargée de la Formation professionnelle est promue au grade d'officier dans l'ordre national du Mérite.

Décret du 20 novembre 2015 (Journal officiel du 22 novembre).

Abondement LES COMPTES PERSONNELS DE FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Réunis au sein du Copanef (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation), les partenaires sociaux ont arrêté leur projet d'annexe financière 2016-2017 du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP).

Si, l'an passé, les ressources du FPSPP se montaient à 900 millions d'euros, elles vont atteindre 1,4 milliard cette année. "Grâce à cela, nous pouvons envisager de financer des dispositifs à plus grande échelle", a souligné Philippe Couteux, secrétaire confédéral CFDT en charge de la politique salariale. À commencer par les programmes d'urgence comme le "plan 40 000 formations prioritaires" dans les TPE et PME mis en place par le gouvernement à l'été 2015 ou, plus récemment, les 150 000 formations en direction des demandeurs d'emploi annoncées à l'issue de la conférence sociale d'octobre. Dans cette version, qui fait l'objet d'une discussion avec les services du ministère du Travail ce mois de décembre,



Philippe Couteux, secrétaire confédéral CFDT.

organisations patronales et syndicales prévoient aussi la possibilité d'abonder à hauteur de 200 heures supplémentaires les comptes formations des demandeurs d'emploi de longue durée. "En 2015, la problématique, c'était de lancer le CPF, de lui donner une première impulsion. Pour 2016-2017, il va falloir faire en sorte d'accompagner sa montée en charge. Mais ces abondements exceptionnels ne seront pas nécessairement amenés à durer dans le temps. Ils s'éteindront progressivement avec l'accumulation automatique des heures sur les comptes formation des usagers", a prévenu Philippe Couteux.

+ D'INFOS

www.actualite-de-la-formation.fr

LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE ?

C'EST POSSIBLE AVEC MON COMPTE PERSONNEL DE FORMATION !

Le compte personnel de formation permet aux salariés et demandeurs d'emploi de se former efficacement et d'être acteurs de leurs parcours professionnels.

Vous aussi, activez votre compte et découvrez vos nouveaux droits sur moncompteformation.gouv.fr



Restructuration

AGEFOS-PME : PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI EN PRÉPARATION



Une équipe Agefos-PME en Bourgogne et Franche-Comté.

La négociation relative au futur plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) s'est ouverte le 19 novembre entre les représentants du personnel et les instances dirigeantes de l'Opcia interprofessionnel. La restructuration pourrait impacter plus d'un salarié sur dix.

Au total, le PSE devrait se traduire par 141 suppressions d'emplois, 28 mutations, mais aussi une trentaine de créations de postes. L'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2014 devrait voir la collecte de l'Opcia diminuer de 30 à 40 % et les frais de gestion (près de 110 millions d'euros aujourd'hui) réduits en proportion. La restructuration devrait également toucher le réseau régional de l'Opcia, qui compte 23 délégations en province et 90 antennes sur les territoires, impactées par le redécoupage territorial. La direction souhaite voir cette négociation aboutir le 25 février 2016 (proche de la date limite à laquelle les entreprises adhérentes devront avoir versé leur cotisation à l'Opcia pour l'année 2015). Les trois organisations syndicales représentant le personnel d'Agefos-PME (CFDT, CFE-CGC et FO) ont demandé un report du délai au 15 mars.

+ D'INFOS

www.agefos-pme.com

Salon mondial de la sous-traitance industrielle LES PRÉSIDENTS À LA RENCONTRE DES JEUNES

Le 18 novembre à Villepinte, à l'occasion du Salon mondial de tous les savoir-faire en sous-traitance industrielle, Louis Gallois, le président du conseil de surveillance de PSA, et six autres chefs d'entreprise, ont rencontré à l'occasion d'un "speed dating" des jeunes qui cherchaient un stage ou un contrat d'alternance dans le secteur.



Louis Gallois, président du conseil de surveillance de PSA Peugeot Citroën.

+ D'INFOS

www.midest.com



UNIVERSITÉ D'HIVER DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

du 27 au 29 janvier 2016 à Biarritz
Organisée par Centre Inffo, avec l'appui de Pôle emploi, d'ICPF-PSI Certification, Opicalia et la Région Aquitaine.
Thématique : "Compétences, innovation, performance : le monde bouge, la formation aussi !"
Cinq tables rondes : "Financer et acheter la formation, nouveaux circuits, nouvelles stratégies", "Manager les compétences pour une performance sociale et économique", "Innover pour inventer les métiers de demain", "Les innovations portées par le dialogue social", et "Nouvelles gouvernances régionales, les perspectives pour la formation et l'emploi".
Seize ateliers permettront de débattre de problématiques d'actualité, illustrées par des retours d'expérience.
Avec quatre grandes thématiques : le droit, les entreprises, les prestataires de formation, les acteurs de l'accueil, information et orientation.
Et six conférences d'experts

www.centre-inffo.fr/uhfp
uhfp-contact@centre-inffo.fr

386 700

travailleurs handicapés étaient employés en 2013 dans les 99 800 établissements de 20 salariés et plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial.
(Source Dares)

OPTIMISEZ VOTRE VISIBILITÉ

Réservez dès maintenant votre espace publicitaire dans **INFFO FORMATION**

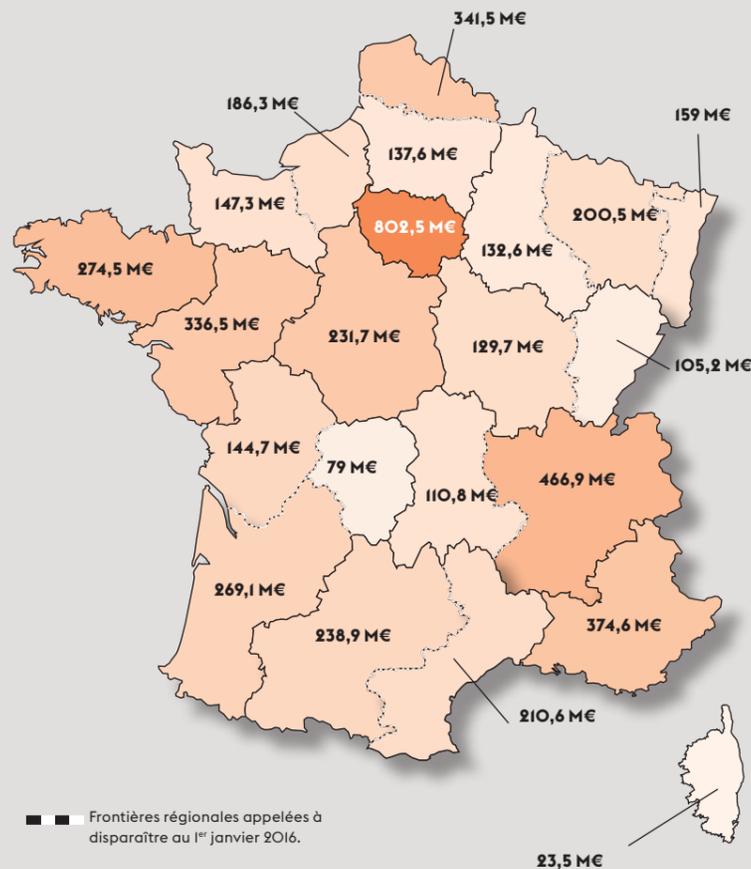
Contact : INGRID DUBOCQ
Responsable Régie Publicitaire
Tél. : 01 40 09 68 47
E-mail : ingrid.dubocq@ffe.fr



LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR LES RÉGIONS

Les fonds régionaux de la formation professionnelle font l'objet d'un chapitre dans le "Jaune budgétaire", qui est une annexe au projet de la loi de finances destinée à éclairer les parlementaires appelés à voter le budget de l'État. Pour être "consolidés", ces chiffres sont toujours livrés avec une année pleine de décalage, ce sont donc ici ceux de 2013.

DÉPENSES DES RÉGIONS CONSACRÉES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE, À L'APPRENTISSAGE ET À L'ORIENTATION
(EN MILLIONS D'EUROS)



5,3

MILLIARDS D'EUROS, C'EST LE TOTAL DES DÉPENSES DES RÉGIONS EN 2013 POUR LA FORMATION ET L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES

53,2 %

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT FORMATION ONT ÉTÉ AFFECTÉES AUX ORGANISMES DU SECTEUR PUBLIC (AFPA, MAJORITAIREMENT)



446 162

PERSONNES SONT ENTRÉES EN FORMATION DISPENSÉE EN 2013 DANS LE CADRE DE CONVENTIONS AVEC LES CONSEILS RÉGIONAUX



Dans l'hémicycle du Conseil régional d'Île-de-France.

Les nouvelles Régions AU RENDEZ-VOUS DE LA RÉFORME

Après les élections des 6 et 13 décembre, les Régions – tout au moins seize d'entre elles – vont connaître le plus important bouleversement depuis leur fondation, puisque leur carte va être modifiée. Au 1^{er} janvier, ces seize-là ne seront plus que sept. Ce changement est accompagné d'un autre, moins visible mais aussi important : l'"acte 3 de la décentralisation" consacre encore plus la compétence "formation" accordée aux Conseils régionaux, en reconnaissant pour la première fois le service public régional de la formation. Explications.

Célia Coste et Philippe Grandin

3 RAISONS DE LIRE CES ARTICLES

- Une présentation de l'acte 3 de la décentralisation
- Les changements induits par la réforme de 2014
- Un exemple d'initiative régionale démultipliée

DERNIER ACTE DE LA DÉCENTRALISATION : LA RÉGION, PILOTE DE LA FORMATION

Les Régions ne gèrent bien sûr pas toute la formation en France, les entreprises et les Opcas gardent la majeure part. Mais leurs compétences ne cessent de grandir. Et viennent de franchir un nouveau cap.

Célia Coste

Plus de trente ans après le premier acte de décentralisation, la loi du 5 mars 2014 a parachevé celle de la formation en faveur des Régions. "Ce territoire est devenu l'unité pertinente pour penser les politiques en matière de formation sur des bassins d'emploi précis", explique Régis Roussel, responsable de la mission Europe et Régions à Centre Inffo. Si la compétence des Régions s'est accrue à partir de 2002 avec la création des comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), elles ont désormais toute latitude pour pouvoir exercer leurs pouvoirs en la matière aujourd'hui. "C'est la reconnaissance d'un état de fait car, depuis 2008, les Régions réfléchissent à la mise en œuvre du service public régional de la formation professionnelle. En 2014, toutes les Régions, à l'exception de la Lorraine, l'avaient mis en place."

Cette nouvelle étape s'illustre de trois manières : faculté d'organisation et de financement du service public régional de la formation ; coordination du service public régional d'orientation avec possibilité de désigner d'autres opérateurs que les cinq prévus dans la loi pour mettre en œuvre le conseil en évolution professionnelle ; et attributions de compétences nouvelles concernant les publics de la formation. Sur ce dernier point, les personnes handicapées, les détenus, les Français de l'étranger et les personnes illettrées, qui relevaient jusqu'alors de la compétence de l'État, viennent se placer sous l'aile des Régions.

Des autorités organisatrices
"Désormais, les Régions doivent devenir les autorités organisatrices de la formation. Il faut qu'elles s'assurent de l'accessibilité pour tous aux dispositifs mis en place", expose Jean-Patrick



Conseil régional de Languedoc-Roussillon.

Gille, président de l'Union nationale des Missions locales et député d'Indre-et-Loire. Plus qu'un rôle de coordination, le député pose comme principe l'idée selon laquelle les Régions sont garantes du bon fonctionnement de la formation sur les territoires. "Elles doivent s'assurer que l'appareil de formation existe et fonctionne. Cela consiste à s'assurer de la conformité de l'acte pédagogique, du bon déroulement du processus et de l'accès à la validation."

Si plusieurs publics identifiés relèvent directement de la compétence de la Région, cela ne les dispensera néanmoins pas de s'intéresser à tous les autres. À noter, dans la droite ligne de cette idée, que les Régions peuvent d'ores et déjà abonder les comptes personnels de formation des salariés.

Dialogue au sein des Crefop

Ces nouvelles compétences régionales s'accompagnent d'un dialogue permanent entre l'État et les partenaires sociaux au sein des Crefop¹. "Sans coût supplémentaire, nous avons, je pense, mis en place le dispositif pertinent car il permet de rapprocher la démarche emploi de la démarche formation, mais aussi l'approche territoriale de l'approche de branche", reprend Jean-Patrick Gille.

En Bretagne, le dialogue se met en place petit à petit, un an après l'instauration du comité. "Nous devons apprendre à travailler ensemble, ●●●



Lors de la rencontre InterCarif-Oref de juillet 2015, à Deauville.



Conseil régional de Rhône-Alpes.



3 QUESTIONS À

Régis Roussel, responsable de la mission Europe et Régions à Centre Inffo

"L'échelle territoriale est une échelle pertinente"

Qu'est-ce qu'implique concrètement l'idée d'une décentralisation de la formation ?

Ce qui est intéressant avec la loi, c'est qu'elle reconnaît pour la première fois le service public régional de formation. Ce volet de la loi a une portée politique et stratégique pour la Région. Elle permet d'asseoir certaines modalités d'achat de formation en sortant des procédures prévues par le Code des marchés publics. En outre, cet aspect revêt un fort symbole républicain grâce à la reconnaissance en toile de fond de l'égalité à l'information ou encore de la gratuité du service.

La Région peut-elle mener à bien sa mission de service public pour la formation sans gérer intégralement le service public de l'emploi et celui de l'orientation ?

Oui, car il existe des outils pour permettre l'articulation des politiques. C'est notamment grâce à la discussion quadripartite au sein des Crefop qu'on pourra avancer en trouvant des terrains d'entente pour éviter des situations de doublon ou de dépenses inutiles. Ces échanges entre Etat, Région et partenaires sociaux portent déjà leur fruit sur le terrain car les quatre grands acteurs qui impulsent les politiques sont autour d'une même table.

Existe-t-il un risque de disparités entre les Régions ?

L'objectif est d'adapter les politiques en fonction des territoires. L'échelle territoriale est une échelle pertinente et ces dernières conduisent des travaux prospectifs sur des bassins d'emploi donnés afin de connaître les besoins et les attentes. Dans ce contexte, les disparités peuvent apparaître comme une richesse en ce sens que chaque Région doit intégrer une approche en fonction de ses besoins. Il n'est pas question de faire de la formation pour de la formation. L'objectif final, c'est bien l'emploi !

Propos recueillis par Célia Coste

REPÈRES

LES NOUVELLES MISSIONS DE LA RÉGION

La loi du 5 mars mettant officiellement en place le service public régional de la formation détaille les missions attribuées à la Région dans ce cadre. Elle se doit de contribuer à la lutte contre l'illettrisme, favoriser l'accès de manière égale aux hommes et aux femmes à la formation professionnelle en développant la mixité, assurer l'accès des personnes handicapées à la formation, organiser et financer la formation des détenus et des Français de l'étranger, promouvoir et faciliter l'accès à la validation des acquis de l'expérience. Elle peut, enfin, accorder des aides individuelles et coordonner les interventions de financement au bénéfice des demandeurs d'emploi.



14%

c'est la part des Régions dans les dépenses totales de formation (source : Jaune budgétaire)



1. Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.



DÉCENTRALISATION LES TROIS "ACTES"

1

Lois Defferre de 1982

Les Conseils régionaux reçoivent une "compétence de droit commun" en matière de formation professionnelle.

Loi "relative aux libertés et responsabilités locales" de 2004

La Région doit définir et mettre en œuvre une "politique d'apprentissage et de formation professionnelle des adultes en recherche d'emploi".

2

3

Lois "Modernisation de l'action publique" de 2013 et "Nouvelle organisation territoriale de la République" de 2014

La Région organise et finance le "service public régional de la formation professionnelle". Dans le cadre du "service public régional de l'orientation", elle désigne des opérateurs chargés du conseil en évolution professionnelle.

Séance plénière au Conseil régional de Nord-Pas-de-Calais.



loi "Notre" (portant nouvelle organisation territoriale de la République), les Régions peuvent demander une délégation spéciale de la compétence afin d'avoir la main sur les acteurs de l'emploi. Toutefois, Pôle emploi est exclu de cette expérimentation, ce qui limite fortement la portée de la possible décentralisation. Ce qui ne décourage pas Georgette Bréard, qui souhaite demander cette délégation spéciale. "Nous sommes prêts à prendre cette délégation, même si l'on regrette que Pôle emploi reste hors champ. Je suis persuadée qu'un service public de l'emploi régionalisé serait plus efficace, car il rapprocherait les lieux de décisions des bassins d'emploi."

- à nous respecter et à respecter les compétences de chacun", confie Georgette Bréard, vice-présidente chargée de la formation tout au long de la vie et de l'apprentissage.

Conjuguer orientation, formation et emploi

Une discussion quadripartite est organisée afin de conjuguer politiques de l'emploi, de l'orientation et de la formation. En effet, dans le champ de l'orientation, le service public relève toujours de l'État. L'action de la Région se limite à la coordination des acteurs de l'orientation continue. Il en va de même pour le service public de l'emploi, qui n'est pas décentralisé. Cependant, depuis la

Deux nouveaux défis

Un an et demi après la mise en œuvre de la loi du 5 mars, les acteurs régionaux sont confrontés à deux nouveaux défis : la fusion des Régions et la prochaine élaboration du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles². Pour Régis Roussel, il va être difficile de définir une stratégie sur des territoires très disparates. "Il faudra trouver les objectifs communs en établissant des diagnostics au niveau des bassins d'emploi. De plus, un an après les régionales, les élus devront présenter le CPRDFOP. C'est un vrai défi, car cela représente un énorme travail de coordination, qui commence à se préparer au sein des Crefop." •

2. Contrat permettant de mettre en œuvre et de coordonner les politiques de la Région en matière de formation et d'orientation conclu avec l'État.

L'EXPÉRIMENTATION BOURGUIGNONNE DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE INSPIRE LES OPÉRATEURS

La Région Bourgogne a mis en place dès 2013 un service de conseil en évolution professionnelle. Objectif : permettre aux salariés confrontés à un contexte économique et social d'insécurité de bénéficier d'un temps et d'un accompagnement pour réfléchir à leur projet professionnel.

Philippe Grandin

Fadila Khattabi, vice-présidente de la Région Bourgogne, chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage



La Région s'est appuyée sur les points-relais conseils en validation des acquis de l'expérience (PRC VAE) "qui, par leur expérience et leur positionnement géographique, constituent le réseau le mieux adapté", souligne Fadila Khattabi, vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne, en charge de la formation professionnelle, dans l'éditorial de l'ouvrage consacré à cet accompagnement "sur-mesure" des salariés mené pendant deux ans. L'enjeu du livre intitulé *Le CEP - L'activité des bénéficiaires et le métier des conseillers : deux ans d'expérience en Bourgogne* est de favoriser le rapprochement entre les initiatives régionales et nationales, ces dernières étant consécutives à l'instauration d'un CEP par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation. Il faut noter que le

CEP bourguignon et le CEP national divergent notamment sur l'offre de service. En effet, le CEP national comporte un niveau supplémentaire par rapport au CEP bourguignon qui s'arrête au niveau II, c'est-à-dire à la formalisation avec le salarié de son projet en évolution professionnelle (via une formation, une VAE...). Ce niveau supplémentaire consiste à accompagner le bénéficiaire jusqu'à l'ingénierie financière de son projet.

Professionnalisation des acteurs

Dans la mesure où la Région a favorisé un accompagnement "sur-mesure", le principe de professionnalisation des acteurs du réseau des points-relais conseils s'est vite posé afin d'alimenter et d'enrichir les pratiques, mais aussi de développer une culture commune. Dans l'ouvrage, Caroline Perrin, chargée de mission "CET et VAE" au C2R (le Carif-Oref) de Bourgogne, rappelle que les conseillers des points-relais conseils ont bénéficié d'un dispositif de professionnalisation pour s'approprier ce nouveau métier.

Cette professionnalisation, axée sur l'information et l'acculturation des conseillers, s'est traduite par la rencontre avec différents partenaires



Une certaine norme s'est dégagée de l'expérience réfléchie"



2006

année du lancement de l'expérimentation en Bourgogne.



(Opca, Opacif, Aract...) à même d'apporter des connaissances nouvelles ou d'actualiser celles déjà acquises par les conseillers, et ce, sur différentes thématiques (dispositifs existants, risques psychosociaux...).

Dans sa phase initiale, comme l'explique Patrick Mayen, enseignant-chercheur à Agrosup Dijon, qui a dirigé l'élaboration du livre, les professionnels ont tout d'abord découvert et identifié le cadre politique institutionnel, réglementaire et organisationnel (quels sont les enjeux et les finalités du CEP ? Quels sont les publics concernés ? Quelles sont les conditions pratiques du CEP ?), de ce qui est un nouveau droit pour des usagers. Cela constitue une nécessité "pour construire une connaissance et une compréhension de ce qu'est la situation de travail, son périmètre, ses limites, ce qu'il est possible et impossible de faire", indique Patrick Mayen.

Une "alliance de travail"

En outre, le travail de conseil est un "travail solitaire, sans retour, sous forme d'une intervention rapide sur la trajectoire de vie d'une autre personne", fait-il valoir. Il pré-suppose néanmoins la mise en place d'une "alliance de travail" entre le conseiller et la personne. Ce qui signifie que les deux acteurs ont ensemble un rôle à jouer, des

butts communs à viser. Et suppose donc que le conseiller "en conduise l'explicitation et l'explicitation": il rappelle le cadre, précise sa position et son rôle, expose les règles qui régissent l'interaction entre les deux personnes.

"Une certaine norme s'est dégagée de l'expérimentation"

Quant à la durée d'un entretien de CEP, elle ne peut guère être estimée *a priori*, avant que des professionnels et des usagers n'aient éprouvé les possibilités et les limites d'une durée donnée. Ainsi, en Bourgogne, la durée moyenne est d'environ une heure quinze et les personnes ont la possibilité de demander un deuxième, voire un troisième rendez-vous. Patrick Mayen observe que "cette durée s'est imposée dans et par l'exercice de la pratique".

"Une certaine norme, ouverte, ajoute-t-il, s'est ainsi dégagée de l'expérimentation, autrement dit de l'expérience réfléchie." Il ressort surtout de l'expérimentation que c'est un processus d'adaptation et d'ajustement, de redéfinition et de réélaboration par les conseillers avec les usagers qui permet au CEP de réaliser ses intentions et ses principes.

L'expérimentation bourguignonne met à disposition de tous les acteurs le processus de découverte, d'appropriation, d'ajustement du CEP par les conseillers, ainsi que quelques aspects de la définition et de la construction du métier de conseiller. Elle pourrait se poursuivre par d'autres biais, notamment un travail de coordination avec les cinq opérateurs nationaux du CEP - Pôle emploi, Cap emploi, Apec, Missions locales et Opca. ●



François Patriat, président sortant du Conseil régional de Bourgogne.

Incitation à la formation : le crédit d'impôt pour les chefs d'entreprise P. 17

"Environnement capacitant" : pour la qualité de vie au travail P. 18

Compte personnel de formation : l'accès au système d'information P. 19



Cédric Morin
Journaliste à Centre Inffo

EXPERTISE

Incitation à la formation LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE



1 POUR QUI ?
L'accès à la formation des chefs d'entreprise salariés ou non pendant leur temps habituel de travail pose la question de leur financement. Le décret 2014-549 du 26 mai 2014 régit les conditions d'octroi du crédit d'impôt pour dépense de formation à destination des dirigeants de toutes les entreprises imposées sur les bénéficiaires. Il est calculé en fonction du taux horaire du Smic de l'année en cours, et plafonné à 40 heures de formation.

Ce dispositif s'adresse à tous les chefs d'entreprise, qu'ils soient exploitants individuels, gérants, directeurs généraux... En revanche, il exclut les sociétés créées sous le régime de la micro-entreprise ou d'évaluation forfaitaire, mais reste accessible aux sociétés individuelles, de personnes,

de capitaux... En somme, ce crédit est accessible dans toutes les entreprises qui sont imposées selon un régime réel, quel que soit leur statut ou celui de leur dirigeant. ●

2 LES ACTIONS ÉLIGIBLES
Toutes les actions qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle sont éligibles, qu'il s'agisse de s'adapter au poste de travail, de se professionnaliser, de renforcer la sécurité, d'accompagner la création d'entreprise ou encore de lutter contre l'illettrisme. Pour être prises en compte, ces actions doivent être réalisées conformément à un programme préétabli qui précise le niveau requis, les objectifs, le niveau à atteindre et les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre. ●

3 COMMENT EN BÉNÉFICIER ?
Le crédit d'impôt est déterminé par la déclaration spéciale n° 2079-FCE-SD. Celle-ci est disponible auprès du centre des impôts de la société ou téléchargeable sur www.impots.gouv.fr, Cerfa n° 12635 *07. Les personnes morales relevant de l'impôt sur les sociétés doivent déposer ce document avec leur relevé de solde, à la direction générale des finances publiques de leur lieu d'imposition. Pour celles relevant du régime des groupes, c'est la société mère qui doit centraliser les déclarations spéciales de toutes ses entités, et c'est le relevé de solde relatif aux résultats d'ensemble du groupe qui doit être fourni. Les autres structures doivent joindre ce document à leur déclaration annuelle de résultat. ●



Knock Billy
Journaliste à Centre Inffo

SAVOIR-AGIR

“Environnement capacitant” POUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL



LA FORMATION NE CONTRIBUE PAS UNIQUEMENT À LA PERFORMANCE DES SALARIÉS ET DE L'ENTREPRISE. ELLE CONSTITUE ÉGALEMENT UN ATOUT IMPORTANT POUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL.

Pour les entreprises qui poursuivent leurs mutations technologique et managériale avec des exigences en compétences de plus en plus importantes, la formation constitue un outil d'adaptation et d'évolution. “Se sentir en phase avec les changements dans son travail et au sein de son entreprise, se sentir bien dans la mission qu'il accomplit peut procurer au salarié un bien-être, vecteur important d'une bonne qualité de vie professionnelle”, explique Cécilia Lebrun, directrice de centre de formation continue en Île-de-France chez Mayor Formation, qui accompagne les entreprises notamment dans la mise en place d'actions (formation, coaching, etc.) favorisant le “bien-être au travail”. Mener une démarche de qualité de vie au travail peut permettre de renouer les fils du dialogue social tout en développant la compétitivité

de l'entreprise. Il s'agit de créer les conditions d'épanouissement du salarié en favorisant un “environnement capacitant”. En effet, explique Cécilia Lebrun, “en donnant au salarié les possibilités de se former, puis de mettre en œuvre les acquis de cette formation, l'entreprise crée les conditions d'un bien-être au travail et d'une qualité de vie professionnelle à valeur ajoutée. Car, il est valorisant, pour un salarié, de voir les résultats de ses compétences sur la performance de son entreprise”.

Un “véritable dialogue social” combiné avec un “management intelligent”, ainsi que des relations agréables et harmonieuses (entre collègues, avec la hiérarchie, la direction et les représentants des salariés, etc.), peuvent créer des

conditions favorables pour un bien vivre ensemble au travail. “C'est pour cela qu'il est utile d'accompagner (formation, coaching, conseils, information, etc.) les services ressources humaines ou les instances représentatives du personnel. Mettre en œuvre des procédés de partages de connaissances intergénérationnels permet de créer au sein de l'entreprise un climat propice à une bonne qualité de vie.”

De plus, “savoir construire son plan de formation, donner envie aux salariés de suivre les actions proposées, les accompagner dans le transfert des acquis à leur travail, reconnaître et récompenser leurs évolutions professionnelles sont des gages de bien-être au travail et de qualité de vie professionnelle”. ●

CRÉER LES CONDITIONS DU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

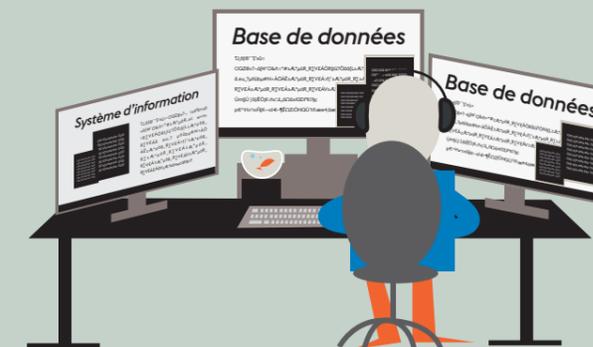
Cécilia Lebrun en est convaincue : allier performance de l'entreprise et bien-être au travail est possible. “Les accompagnements que nous proposons dans ce domaine permettent aux entreprises de créer les conditions permettant de préserver les grands équilibres de vie (santé et qualité des rapports sociaux tout en développant la performance collective.” En vingt ans d'expérience, l'organisme de formation se veut un acteur majeur dans cet accompagnement. Depuis janvier 2015, au total, 2 420 stagiaires ont été formés.



Nicolas Deguerry
Journaliste à Centre Inffo

LÉGISLATION

Compte personnel de formation L'ACCÈS AU SYSTÈME D'INFORMATION



DROIT INDIVIDUEL, LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION NÉCESSITE DE RECUEILLIR DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL. SI NOMBRE D'ACTEURS SONT AMENÉS À TRAITER CES INFORMATIONS, ILS NE PEUVENT LE FAIRE QUE PENDANT UN TEMPS ET DES LIMITES STRICTEMENT DÉFINIS.

Après un premier décret portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé “Système d'information du compte personnel de formation” relatif à la gestion des droits inscrits ou mentionnés au compte personnel de formation (décret n° 2014-1717 du 30 décembre 2014), un second texte est venu préciser les conditions de traitements automatisés de données à caractère personnel utilisées dans le cadre de la gestion du compte personnel de formation (décret n° 2015-1224 du 2 octobre 2015). Pur exercice administratif ? “Pas seulement, répond Brigitte Caule, juriste à Centre Inffo, ce sont des données personnelles, privées, donc confidentielles”, insiste-t-elle. Conséquence : “Les acteurs autorisés

à traiter ces données sont limitativement énumérés par le décret, lequel souligne les exigences vis-à-vis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).” En l'espèce, il s'agira pour chaque traitement de produire un “engagement de conformité aux dispositions du présent décret, accompagné d'un dossier technique sommaire décrivant le traitement mis en œuvre et les mesures prises pour en assurer la sécurité physique et logicielle” (art. 1, par. 2). Les textes distinguent également les personnes ayant directement accès au SI CPF (art. R. 6323-16 du Code du travail et décret n° 2014-1717 du 30.12.14) de celles s'avérant uniquement destinataires de certaines informations, soit à des fins de gestion (agents de la Caisse nationale d'assurance vieillesse), soit à des fins statistiques et d'évaluation (agents de la Dares et/ou d'organismes mandatés, agents de la DGEFP). Des croisements de fichiers sont aussi autorisés, par exemple avec les données collectées par les Opca pour alimenter le CPF par les heures supplémentaires et complémentaires,

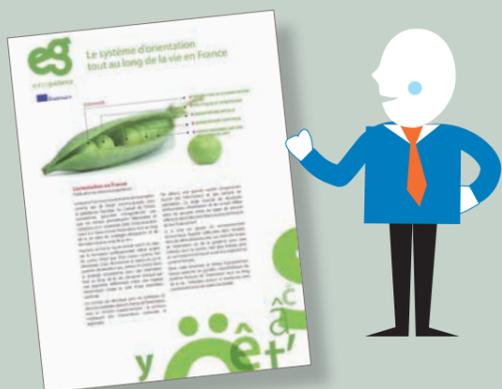
ou les données relatives aux jeunes décrocheurs. À noter, enfin, que le décret du 2 octobre 2015 précise que les données ainsi recueillies ne peuvent être conservées que “pour la durée des opérations requises par la gestion des comptes personnels de formation, [...] sans excéder un mois après l'achèvement des opérations”. ●

CE QUI PEUT ÊTRE ENREGISTRÉ

L'article R. 6323-15 du Code du travail prévoit cinq catégories de données à caractère personnel pouvant être enregistrées dans le traitement automatisé. Les trois premières concernent directement le compte personnel de formation et renseignent sur le titulaire du compte, les heures comptabilisées et le dossier de formation. On trouve ensuite les données relatives au passeport d'orientation, de formation et de compétences, puis celles relatives aux gestionnaires des organismes.

LE + Les produits, services et formations proposés par Centre Inffo.

Partenariats COMPRENDRE LE SYSTÈME D'ORIENTATION AVEC EUROGUIDANCE FRANCE



Que recouvre l'orientation en France ? Comment s'organise-t-elle ? Quels sont les réseaux professionnels au service des personnes entrées sur le marché du travail ? De quels outils disposent-ils ? En huit pages, le réseau Euroguidance France, auquel participe Centre Inffo, répond à ces questions avec une nouvelle brochure d'information. Une belle articulation entre les enjeux politiques et stratégiques, les outils et dispositifs d'orientation et les adresses utiles à destination du grand public. ●

+ D'INFOS
www.euroguidance-france.org



Inffo Formation EN TÉLÉCHARGEMENT POUR SES ABONNÉS

N'oubliez pas : votre magazine *Inffo Formation* est disponible en téléchargement ou pour consultation en ligne. Au rythme de ses parutions, nous le plaçons au format PDF sur notre site Actualité de la formation.fr, à la disposition des abonnés. Vous pouvez ainsi consulter également tous les numéros précédents, et ce, depuis le numéro 867 (décembre 2014). Ne manquez pas le rendez-vous, tous les 1^{er} et 15 du mois. ●

+ D'INFOS
www.actualite-de-la-formation.fr/inffo-formation/telecharger-inffo-formation



Matinée d'actualité RENDEZ VOTRE OFFRE DE FORMATION CERTIFIANTE ET ÉLIGIBLE AU CPF

Organismes de formation, repensez votre offre certifiante : assistez à la matinée d'actualité organisée le 8 décembre par Centre Inffo pour comprendre comment une certification devient éligible au compte personnel de formation, savoir rendre son offre certifiante et être en mesure de "modulariser" une certification existante. Focus sur les logiques d'élaboration des listes de certifications établies par les partenaires sociaux ainsi que sur les principes d'enregistrement au RNCP et d'inscription à l'inventaire. Avec la participation de la Commission nationale de la certification professionnelle. ●

+ D'INFOS
www.centre-inffo.fr/agenda-de-nos-evenements/rendez-votre-offre-de-formation-certifiante-et-eligible-au-cpf.html



Ressources documentaires de la formation SÉLECTION THÉMATIQUE DE PRODUITS NUMÉRIQUES DE LA FORMATION

Créée en 1994, la base de données "Ressources pédagogiques numériques" référence près de 2 600 produits (vidéos, sites internet...) présents sur le marché et pouvant être utilisés dans des dispositifs de formation. Elle cible un public adulte. 30 % des produits couvrent les domaines généraux et 70 % les domaines professionnels ou ayant trait à l'emploi. La dernière sélection thématique est à présent disponible, sur le site Ressources documentaires de la formation. Elle contient notamment "Réforme de la formation et e-learning : la grande opportunité", ou "Réussir son apprentissage en FOAD : poids de l'intuition". Un document téléchargeable, au format PDF. ●

+ D'INFOS
www.ressources-de-la-formation.fr



Ateliers de pédagogie personnalisée FACE AUX PROBLÉMATIQUES DE PRISE EN CHARGE

Placer "l'individu acteur" au cœur du système, c'est l'ambition majeure de la réforme. Un objectif cher au réseau des Ateliers de pédagogie personnalisée (APP) dont le comité national d'orientation et de suivi se tenait le 17 novembre à Paris.

Maurice Monoky, directeur de l'AFP2i, organisme de formation labellisé APP à Arras, a mis en garde contre les "intentions paradoxales : la nécessité d'accompagner l'innovation dans les territoires de vie au plus près des populations, et la volonté de rationaliser les achats". Résultat, selon lui, des "consortiums" de circonstance sont dissous sitôt la prestation achevée et le marché terminé. "Avant de prendre en

considération la demande de l'individu dans toute sa problématique et en proximité", les APP sont absorbés par les problématiques de prise en charge. À rebours du discours vantant la victoire de la personne sur le statut,

Maurice Monoky estime au contraire que l'individu doit plus que jamais "trouver la bonne case". ●

+ D'INFOS
www.app-reseau.eu



Des apprenants en Atelier de pédagogie personnalisée.

Coopération "LA FRANCE S'ENGAGE AU SUD"



Annick Girardin, secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie

Le 18 novembre, Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et Annick Girardin, secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie, annonçaient les dix premiers lauréats de "La France s'engage au Sud". La France labellise et accompagne tous les six mois quinze projets "d'innovation sociale et d'intérêt général" développés en Afrique, au Proche-Orient, dans les Caraïbes ou en Asie du Sud-Est. Pour l'éducation-formation, c'est le projet "Youth decide" (Tunisie) qui a emporté le prix. ●

+ D'INFOS
<http://lafrancesengage.fr/au-sud>

Auvergne JOURNÉE RÉGIONALE DE LA VAE

Le réseau des Points conseil en VAE d'Auvergne organisait le 25 novembre une Journée régionale de promotion du dispositif de validation des acquis de l'expérience. Forums, témoignages et intervention sur les radios locales. La manifestation était organisée avec le centre régional de ressources en VAE (Carif-Oref), à Clermont-Ferrand, à Aurillac, au Puy-en-Velay, à Yssingeaux et à Langeac, ou encore Désertines (Allier). ●

+ D'INFOS
www.orientation.auvergne.fr



Sociétés coopératives et participatives

PREMIERS DIPLOMES POUR LES GERANTS

L'Union régionale des Scop de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse a décerné les dix premiers diplômes de gérant de société coopérative et participative, le 3 novembre à Marseille.

Enregistré au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP), le titre correspond à un niveau III (bac + 2). "Reconnaître les savoir-faire et compétences en gestion et direction d'entreprises coopératives des co-entrepreneurs", tel est l'objectif de ce diplôme de gestion qui vient attester des "compétences

en conception et pilotage de la stratégie, pilotage financier et gestion des ressources humaines dans le cadre d'une entreprise coopérative à gouvernance participative".

Représentatifs de la diversité des Scop, les premiers diplômés essaient dans tous les secteurs, de l'éco-construction aux bureaux d'études. "Véritable plus pour le pilotage de la coopérative, la certification est aussi un atout



pour l'économie sociale et solidaire", se félicite l'Union des Scop Paca-Corse. ●

+ D'INFOS
www.les-scop-paca.coop

Orientation
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR
AU FÉMININ

Les associations

"Elles bougent" et UPSTI (Union des professeurs de sciences et techniques industrielles) organisaient le 26 novembre dans toute la France la troisième édition de Sciences de l'ingénieur au féminin, pour sensibiliser les femmes aux métiers de l'ingénierie et susciter des vocations. Près de 15 000 personnes ont participé à ces rencontres avec 1 000 intervenantes ingénieures, techniciennes et ingénieures en formation. ●

+ D'INFOS www.ellesbougent.com

Fongecif Languedoc-Roussillon et Faf-TT
PARTENAIRES POUR LE CONSEIL EN
ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le Fongecif Languedoc-Roussillon et l'Opca du travail temporaire ont récemment signé une convention bilatérale pour mutualiser leurs ressources et moyens.

Le Fongecif LR pourra réaliser le conseil personnalisé de "niveau 2" (conseil personnalisé pour formaliser un projet d'évolution) pour le compte du Faf-TT. Le public concerné est constitué des salariés permanents des agences d'emploi (CDD et CDI) et des salariés intérimaires ayant travaillé en intérim au moins 800 heures au cours des douze derniers mois.

Le partenariat inclut une obligation d'information sur les flux, le "reporting" mensuel, la participation des conseillers aux réunions semestrielles organisées par le Faf-TT et la mise à disposition de locaux. L'Opca s'engage à sensibiliser les équipes du Fongecif LR aux spécificités de la branche. ●

+ D'INFOS
www.moncep.faf-tt.fr



Sébastien Delahaye, président du Faf-TT

Missions locales

12 MILLIONS D'EUROS
POUR LES EMPLOIS D'AVENIR

Au micro, la députée PS Chaynesse Khirouni.

Deux amendements au projet de loi de finances 2016 proposés par la députée Chaynesse Khirouni, dotent les Missions locales de 12 millions d'euros de crédits supplémentaires.

L'amendement n° 485 réduit la baisse des crédits d'accompagnement des jeunes en emploi d'avenir, en les portant à 25 millions d'euros en année pleine (contre 15 millions initialement prévus dans le PLF 2016), contre 30 millions d'euros attribués au réseau des Missions locales en 2015. L'amendement n° 486 permet de réévaluer les dotations de l'État aux Missions locales, avec une augmentation de celles-ci de 2 millions d'euros, portant leur montant à hauteur de 191 millions d'euros, contre 189 prévus par le PLF 2016. ●

+ D'INFOS
http://chaynessekhirouni.com

Coface et 360Learning
LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DANS 68 PAYS

La société d'assurance-crédit Coface (4 400 salariés, 40 000 entreprises clientes) s'est associée avec 360Learning, spécialiste de la formation en ligne, pour créer des modules diffusés à l'international, sur des sujets tels que la solvabilité. ●

+ D'INFOS http://fr.360learning.com



CENTRE INFFO
VOUS PROPOSE
UNE JOURNÉE D'ACTUALITÉ

RENDRE
SON OFFRE
DE FORMATION
CERTIFIANTE
ET ÉLIGIBLE
AU CPF

8 décembre, Paris

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENT
SERVICE COMMERCIAL
Tél. : 01 55 93 91 82/83 • Fax : 01 55 93 17 28
contact.formation@centre-info.fr





Dakar, capitale du Sénégal.



FICHE D'IDENTITÉ

République du Sénégal
Capitale : Dakar
14,3 millions d'habitants

Taux de chômage
25,6 % dont 40 % de jeunes citoyens

Population sous le seuil de pauvreté : 54 %

Membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), de l'Union africaine (UA), de la Communauté des États sahélo-sahariens (CES) et de l'Organisation internationale de la francophonie.

Sénégal

LA FORMATION EN "CO-GOUVERNANCE"

Le budget consacré à la formation au Sénégal a quadruplé depuis la dernière décennie. Le développement d'actions de partenariat entre le public et le privé constitue un autre axe fort de la modernisation du système.

Knock Billy



42

millions d'euros, c'est le budget formation à compter de 2011.

“ La vision du chef de l'État du Sénégal, Macky Sall, en matière d'éducation et de formation professionnelle est simple : un système équitable, efficace, efficient, conforme aux exigences du développement économique et social, plus engagé dans la prise en charge des exclus et fondé sur une gouvernance inclusive, une responsabilisation plus accrue des collectivités locales et des acteurs de terrain”, indique Amath Camara, directeur de cabinet au ministère sénégalais du Travail. Cette volonté s'est traduite par une aug-

mentation du budget accordé au ministère en charge de la Formation professionnelle et technique de 11 millions d'euros en 2005 à 42,8 millions à partir de 2011. Le gouvernement a retenu de “promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi, notamment vers les métiers porteurs de modernité”, en engageant des actions qui visent à intégrer l'apprentissage dans le système de formation professionnelle et technique, et de “mettre en place des dispositifs de formation en alternance”.



Macky Sall, président de la République du Sénégal et président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao).



Le gouvernement du Sénégal.

Partenariat public-privé

Le développement d'actions de partenariat entre le public et le privé constitue un autre axe fort de modernisation du système de formation sénégalais. En effet, explique le directeur de cabinet, “les partenariats plus poussés avec le privé sont en expansion dans le pays. Ils ont fait montre d'un plus grand intérêt pour les questions d'éducation et de formation”. C'est le cas, par exemple, de la mise en place d'une fondation du secteur privé pour l'éducation, ou de l'installation en novembre 2009 de deux commissions : la Commission nationale de concertation sur la formation professionnelle et technique (CNCFT) et la Commission partenariale des programmes (CPP).

Le dynamisme du système passe aussi par sa gouvernance. Ainsi, “un projet de loi d'orientation et des décrets d'application ont été élaborés en 2010 de manière participative en associant l'ensemble des composantes du système de formation professionnelle et technique. En outre, la révision des statuts des établissements de la formation professionnelle et technique est en cours”, explique le fonctionnaire.

L'Office national de la formation professionnelle

Créé en 1986, l'Office national de la formation professionnelle (ONFP) joue un rôle majeur dans ce système. “La qualification professionnelle est le levier le plus important pour l'amélioration de



3 QUESTIONS À **Amath Camara**, directeur de cabinet au ministère sénégalais du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les institutions.

“Notre stratégie : le droit à l'emploi des jeunes”

Quelle place les jeunes occupent-ils dans la politique de formation au Sénégal ?

L'État du Sénégal est convaincu qu'en renforçant les capacités des jeunes, on contribue de façon significative à leur autonomisation sociale et économique. En assurant un accompagnement de leur parcours scolaire, de formation professionnelle et technique et en entrepreneuriat, il répond à des enjeux majeurs et fort préoccupants : la réduction du chômage, la paix sociale et la stabilité, l'émergence économique, l'immigration clandestine et l'enrôlement dans le djihadisme terroriste.

... L'immigration et le terrorisme ?

Oui ! Si notre jeunesse constitue une richesse, elle peut aussi se révéler être une bombe aux mains des fanatiques, des intégristes et des djihadistes. Dans des conditions de chômage chronique, de misère et de difficultés socio-économiques, une jeunesse désorientée, mal formée constitue un terrain fertile pour les terroristes. L'éducation, la formation et l'emploi peuvent nous permettre de résoudre ces problèmes, voire l'immigration clandestine.

Alors, quelles mesures avez-vous initiées ?

Le gouvernement

a mis en œuvre une stratégie : le droit à l'emploi des jeunes. Voilà vers quoi doivent tendre nos efforts. Nous devons aider notre jeunesse à réussir, d'abord pour elle-même afin de vivre et s'épanouir, ensuite pour ses parents qui ne réussissent qu'à travers elle, enfin, pour le Sénégal et l'Afrique, car elle est notre atout le plus précieux pour ce XXI^e siècle. Cette forte volonté politique du chef de l'État a été concrétisée par la création en janvier 2014 de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ) qui est en train de constituer une banque de projets et de programmes.

la productivité du travail, la réduction de la précarité de l'emploi et le positionnement fort de la formation professionnelle dans les enjeux nationaux. Notre mission est de doter le travailleur ou le demandeur d'emploi, notamment dans une optique d'auto-emploi, d'une qualification ou d'un titre professionnel qui lui permette, à la fois, d'occuper un emploi ou d'exercer une activité professionnelle selon les normes requises et de progresser”, rappelait Sanoussi Diakité, directeur général de l'organisme de l'Établissement public à caractère industriel et commercial (Épic), lors de la signature d'un protocole de partenariat avec Centre Inffo, le 21 janvier 2014. ●

Voici un peu moins d'un an, Jean-Paul Charlez succédait à Jean-Christophe Sciberras à la tête de l'Association nationale des DRH (ANDRH), plaçant ce spécialiste des transitions professionnelles et de la mobilité en première ligne, à l'heure de la mise en œuvre de la réforme de la formation.

Benjamin d'Alguerre

JEAN-PAUL CHARLEZ

DRH SANS CRAVATE

“

Des syndicalistes qui jouent les gros bras ? Tous les DRH en ont connu... Mais à titre personnel, jusqu'à présent, j'ai eu de la chance : ma chemise est toujours restée intacte !” Forcément,

lorsque l'on décroche un rendez-vous avec le patron de l'ANDRH quelques jours à peine après que les images de la négociation musclée chez Air France ont fait le tour des médias et des réseaux sociaux, difficile de ne pas évoquer l'actualité brûlante du moment. Mais s'il évoque l'anecdote avec un certain humour à froid, le visage de Jean-Paul Charlez se crispe tout de même un peu. “Ce n'est pas comme ça que j'envisage le dialogue social”, commente celui qui, depuis 2006, occupe le poste de directeur des ressources humaines du groupe Etam et dit entretenir de bons rapports avec les syndicats “réformateurs” plutôt qu'avec ceux “qui font le choix de la pose et du conflit”. Preuve en est : cette cannette de soda floquée du logo de la CFDT qui trône sur son bureau, souvenir de son invitation à l'Université d'été 2015 de la centrale de Belleville où le patron des DRH a pu débattre en direct avec Laurent Berger et François Rebsamen, quelques semaines avant que ce dernier ne quitte ses fonctions au ministère du Travail pour retrouver la mairie de Dijon.

bio

1979
directeur de l'organisation au sein de la Société Générale

1984
DRH du groupe

2006
DGRH d'Etam
janvier 2015
président de l'ANDRH

2015
membre du groupe de travail de France Stratégie sur le compte personnel d'activité

Transitions et mobilités

Chemise intacte, donc. Et blanche. Toujours associée à une veste noire. Et jamais – ou si peu – de cravate. L'homme est aussi un look qui se veut “corporate”, mais modeste. À la CFE-CGC, on vante les mérites d'un interlocuteur “ouvert, à l'écoute et partisan du dialogue social”. Et en la matière, ce normand, diplômé de Sciences Po et de droit public à Paris-Assas alors qu'il n'avait que 20 ans, entré dans la profession RH alors que celle-ci commençait à peine à se structurer, est devenu un vieux routard.

Premier poste en 1972, à la Société Générale, comme inspecteur. Et puis la plongée dans le monde des ressources humaines sept ans plus tard en tant que “directeur de l'organisation” sous la houlette de Jean-Louis Truchement, figure emblématique de la négociation sociale chez Renault, premier DRH en titre au sein du groupe bancaire. Avec une première mission : celle de prendre en charge la gestion des carrières individuelles d'une entreprise de 35 000 collaborateurs en pleine mutation qui cherchait à réorienter ses recrutements vers les hauts profils. “Jean-Louis Truchement m'a confié ce poste à 34 ans, alors que mon prédécesseur y avait terminé sa carrière. C'était très significatif de la transformation en cours qui, désormais, prenait en compte la nécessaire



”

Le compte personnel d'activité ?
Un facilitateur de mobilité”

La parole du terrain

Dès lors qu'on évoque l'actualité, le courtois et réservé Jean-Paul Charlez recoiffe sa casquette de président de l'ANDRH, qui regroupe 5 000 professionnels des ressources humaines, dont une majorité évoluent au sein de PME impactées par la fin du “O,9 8” et le caractère nécessairement qualifiant des formations accessibles via le CPF. “En lisant la liste du Copanef, on a le sentiment que l'Éducation nationale a mis la main sur la formation professionnelle”, analyse celui qui depuis un an se fait le porte-parole des adhérents de l'association au mieux perplexes, au pire inquiets de la mise en place de la réforme et de sa conséquence sur les politiques formation des entreprises.

Mais sur l'avenir et le projet de compte personnel d'activité (CPA), son regard est positif : “Un dispositif fluide pour articuler vie professionnelle et vie personnelle. Et facilitateur de mobilité”, juge celui qui appartenait au groupe de travail de France Stratégie chargé de son élaboration. Et en parlant de vie personnelle, entend-il, à 65 ans, bientôt raccrocher la veste noire au vestiaire ? Un sujet pas encore à l'agenda, semble-t-il. ●

montée des qualifications des salariés.”

Jean-Paul Charlez restera dix-sept ans à la Société Générale, avant de migrer trois ans à la GMF, puis de prendre la direction générale des ressources humaines du groupe Casino, où il ne restera qu'une seule année. Deux mauvais souvenirs selon lui, particulièrement le second. “Dans la banque, il existe une tradition assez forte de promotion interne. Pas dans la grande distribution. Casino s'est ému du manque de mobilité de ses collaborateurs... mais a tout fait pour la bloquer”, assure ce père de trois enfants qui achèvera son expérience dans le monde des supermarchés en se licenciant lui-même pour obliquer vers le tourisme au sein de Nouvelles Frontières jusqu'en 2006, puis finalement, dans le textile, chez Etam.



PUBLICATION

L'actualité du compte personnel de formation

Le n° 7 de la newsletter de la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) met à la Une "Le Cléa, tremplin vers l'emploi". Cette certification est délivrée par le Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (Copanef) sur la base d'un référentiel qu'il a établi. La DGEFP présente les modes d'acquisition du Cléa. Depuis le 1^{er} novembre et jusqu'au 30 juin 2016, une expérimentation du dispositif d'évaluation est lancée avec les organismes habilités.

+ D'INFOS

www.moncompteformation.gouv.fr



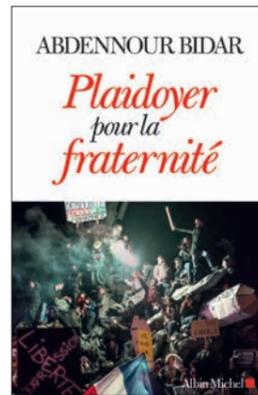
A LA TÉLÉVISION

Sur la route des Compagnons du Devoir

Disponible en "replay": l'émission "Grands Reportages" diffusée sur TFI le 8 novembre 2015. Les Compagnons du Devoir ont accepté de partager "leurs espoirs, leurs doutes et leurs découvertes". "Plus qu'une formation c'est une aventure humaine... Qui sont ces jeunes qui se lancent dans cette aventure? Comment se tissent les liens d'entraide entre eux, loin de leurs repères et de leurs proches? Comment se fait la transmission avec les plus anciens chargés de les former?" De Tours à Lyon, en passant par Strasbourg.

+ D'INFOS

<http://lci.tfi.fr/grands-reportages/videos/replay-grands-reportages-du-8-novembre-2015-sur-la-route-des-compagnons-8679896.html>



Abdenour Bidar
Éditions Albin Michel, 2015.

PUBLICATION

Plaidoyer pour la fraternité

Philosophe et membre de l'Observatoire de la laïcité, Abdenour Bidar a rédigé après les attentats de janvier 2015 ce petit livre (106 pages) qui formule dix propositions pour une "France fraternelle". Il suggère notamment "la formation de tous - dirigeants et salariés - à l'intelligence relationnelle, à la culture du respect, à la déontologie de chaque métier". Et de "retrouver l'esprit des mouvements d'éducation populaire".

+ D'INFOS

www.albin-michel.fr/Plaidoyer-pour-la-fraternite
EAN=9782226316219



Michel Szlazak
Opcalia, 2015.

PUBLICATION

Handipotins

L'humour, c'est la voie choisie par Opcalia pour sensibiliser les entreprises à l'emploi de personnes handicapées. Handipotins est une bande dessinée "qui change le regard sur le handicap" à travers des situations concrètes : accessibilité, recrutement, formation, stratégies de contournement... "De quoi donner des clés de compréhension au plus grand nombre : dirigeants, responsables RH et formation, managers, représentants du personnel, salariés, etc." Réalisée avec l'appui de l'Agefiph.

+ D'INFOS

www.opcalia.com



Logiciel de Gestion des Centres et Organismes de Formation

VOUS ÊTES UN CENTRE DE FORMATION ET VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN OUTIL DE GESTION SIMPLE ET INTUITIF ?

Notre solution vous permet de gérer simplement toute votre activité au quotidien :

- Commercial, Devis
- Gestion des sessions
- Planification
- Facturation
- Emission des documents : courrier, mail
- Gestion intégrée des formations sécurité : CACES, CATEC, SST, SSIAP, Habilitations Electriques
- Gestion intégrée des formations DPC (Professionnels de santé) : Attestations DPC, Dossiers DPC ...
- Statistiques et Bilan Pédagogique
- Planning de travail interactif et collaboratif (partagé avec les formateurs et lieux d'accueil des stagiaires)

GesCOF est installé dans plus de 420 Centres de Formation (plus de 2000 utilisateurs) et vous permet de gérer de manière simple et intuitive votre activité au quotidien.

De nombreux assistants sont intégrés pour vous permettre d'automatiser au mieux toutes les tâches répétitives, éviter les ressaisies : de l'émission du devis, par courrier ou par mail (pdf), à la transformation d'un devis en inscription, la gestion facilitée de l'inscription, la génération et l'expédition des documents aux stagiaires, aux responsables formation du client, jusqu'à la génération automatisée de la ou des factures (client, Opcia, tiers...). GesCOF vous accompagne au quotidien, en vous laissant la possibilité d'intervenir à tous les niveaux.

Les Factures sont générées, envoyées aux clients par courrier, par mail et peuvent être transformées en écritures comptable pour une injection directe dans votre logiciel de comptabilité.

Formations SECURITE : GesCOF intègre en natif toutes les formations de type réglementaires : Caces, SST, Catec, SSIAP, Habilitation Electriques et vous permet d'automatiser au maximum toutes les étapes de ce type de formations, jusqu'aux relances des recyclages.

Formations DPC : GesCOF intègre en natif la gestion des formations DPC, le suivi des Etape 1 et Etape 3, la génération des attestations spécifiques et Compte-rendu OGDPC.



En OPTION, mettez en ligne votre Catalogue de formation et Sessions en Inter.

De manière transparente et sans ressaisie de votre part, votre site internet reflète automatiquement la réalité de vos saisies dans votre outil GesCOF.

Vous choisissez les produits qui doivent apparaître en ligne, ce qui implique la diffusion des sessions INTER rattachées au fur et à mesure de leur création

Proposez des Espaces PRIVÉS à vos clients :

vous leur permettent ainsi de visualiser leur historique des sessions suivies dans votre centre de formation, le suivi des recyclages obligatoires (formations sécurité), la possibilité de récupérer les documents les concernant (Conventions, Factures, Attestations...)



CONTACTEZ NOUS

DEFI Informatique > 05.59.60.71.59
Votre interlocuteur commercial > Eric VALEYE
Mail > e.valeye@defi-informatique.fr



WWW.GESCOF.COM



COMPÉTENCES, INNOVATION, PERFORMANCE

*le monde bouge,
la formation aussi !*

14^e



UNIVERSITÉ D'HIVER
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE



Centre Inffo

Biarritz,
 27, 28 et 29 janvier 2016
 www.centre-inffo.fr/uhip